

Les créations d'associations dans le département

L'évolution annuelle est établie de début juillet à fin juin de l'année suivante. Elle commence donc par un trimestre marqué par une faible intensité de créations (juillet, août et septembre) et se poursuit par trois trimestres (octobre à juin) riches en nouvelles associations, correspondant au rythme de l'activité de la plupart des associations.



Source : Répertoire National des Associations. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année 2011-2012.

Le rythme des créations, observé depuis l'année repère 2011-2012, est souvent plus marqué dans le département qu'au plan national. Sur la période plus récente, le repli engendré par la survenue inattendue de la crise sanitaire et le premier confinement, au 1^{er} semestre 2020 (2019-2020), est tout aussi sévère dans les Ardennes. En revanche, l'année 2021-2022 affiche une nette reprise dans un contexte national qui évolue peu.

Objet des créations dans le département

Répartition des créations selon les principaux thèmes	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Culture	15,9	22,1
Sport	24,4	16,4
Loisirs	18,7	11,3
Social	5,8	8,6
Amicales - entraide	4,2	8,3
Éducation - formation	7,0	4,9
Économie	5,8	5,3
Santé	5,6	5,2
Environnement	3,4	6,0
Autres ⁽¹⁾	9,2	11,9
Total des créations	100,0	100,0

Les créations expriment le désir de ceux que l'on peut nommer les *bâtisseurs associatifs*, pour mener à bien un projet collectif. Elles répondent aussi, le plus souvent, aux attentes et aux besoins des habitants.

Dans le département, les créations sont proportionnellement plus nombreuses dans le sport, les loisirs et l'éducation.

(1) Patrimoine, défense des droits, communication, activités politiques, logement, recherche...

Source : Répertoire National des Associations sur les trois dernières années. Traitements R&S.

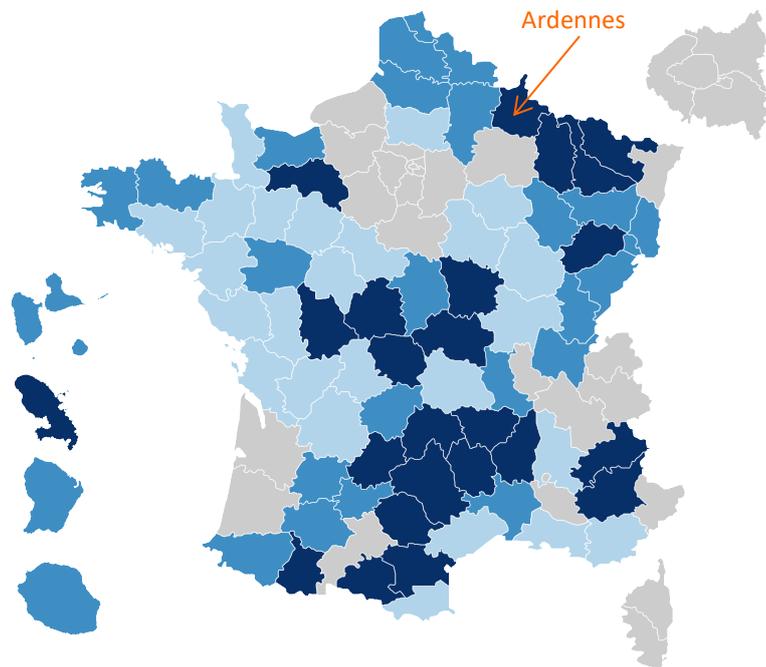
Combien d'associations et de bénévoles dans le département ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Différentes sources complémentaires dont le Répertoire National des Associations, permettent d'estimer **le nombre d'associations actives** dans le département **entre 5 000 et 5 500**. Elles portent des projets et mènent des actions dans de multiples domaines. Dans le secteur sportif, secteur assez bien identifié et suivi chaque année par l'Institut de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, on compte **715 clubs** appartenant à des fédérations agréées ayant délivré **41 200 licences**, en 2021.

La question est plus délicate encore concernant **le nombre de bénévoles**. Elle suppose une définition précise et une enquête nationale régulière auprès de la population en âge de s'engager. Tel est l'objet tous les trois ans, depuis 2010, de l'enquête IFOP – France Bénévolat – R&S. La dernière, réalisée en janvier 2022, reste marquée par les mesures sanitaires qui ont contraint de nombreux bénévoles à suspendre leur activité. La situation a évolué depuis et l'estimation doit être prudente. Elle peut se situer **entre 47 000 et 50 000** pour le département.

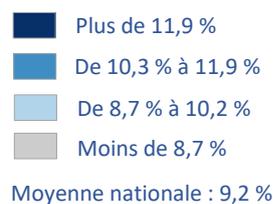
L'emploi associatif : un enjeu social et économique fort

Encadrées et soutenues par des bénévoles, **6 830** personnes sont salariées dans une association du département. Sur les **495** associations employeuses, **206**, soit **42 %** pour 49 % en moyenne nationale, ont moins de 3 salariés. À leurs côtés, **36** associations comptent plus de cinquante salariés.



Quelle que soit leur taille, ces associations animent les territoires et rendent des services essentiels à la population. Leurs emplois sont précieux, et ils ne se délocalisent pas.

Ils représentent aujourd'hui **12,2 %** des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département (Moyenne France entière : 9,2 %).



Sources : URSSAF et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une diversité d'activités

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Enseignement	5,9	11,6
Sport	3,3	4,6
Santé	3,6	7,5
Social	58,2	50,0
Loisirs	0,3	1,2
Culture	2,8	2,3
Autres activités ⁽¹⁾	14,6	12,5
Autres non classées ailleurs ⁽²⁾	11,4	10,2
Total	100,0	100,0

Parmi ces **6 830** salariés travaillant dans les associations du département, on en compte proportionnellement davantage dans le secteur social qu'au plan national, et souvent moins dans les autres domaines.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... (2) Associations répertoriées sous le code APE 9499Z.

Sources : URSSAF et MSA. Données 2021.

Zoom sur le secteur social

Près de 60 % des emplois associatifs relèvent du secteur social et s'adressent à des publics fragiles.

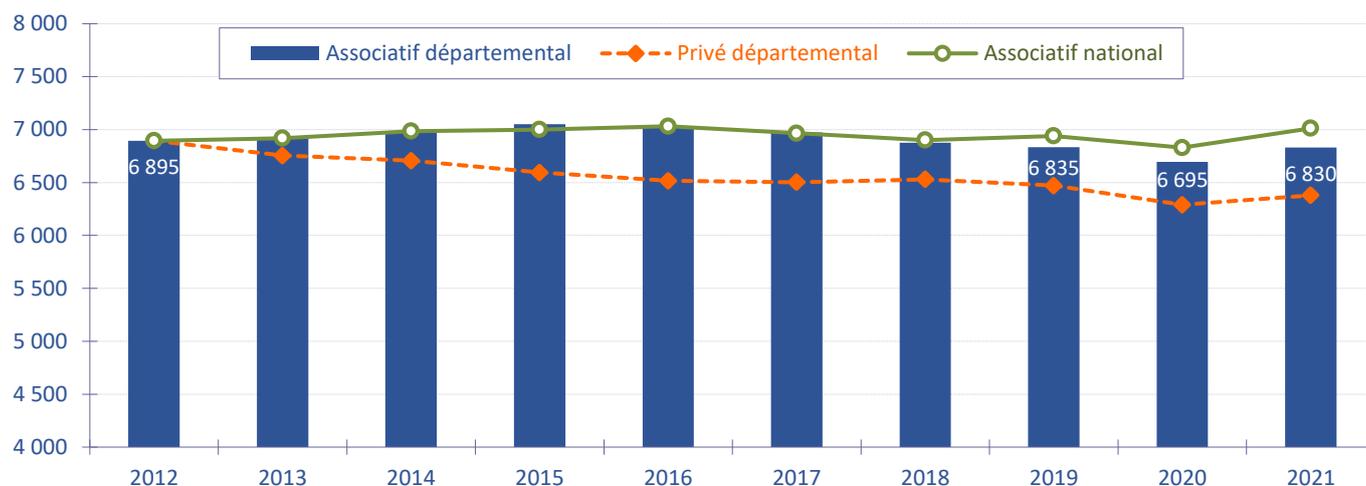
L'aide à domicile, l'aide par le travail et l'accueil d'enfants handicapés sont davantage développés dans les Ardennes, qu'au plan national.

(1) Centres sociaux, aide aux victimes, activités caritatives...

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Hébergement médicalisé	10,7	9,8
Hébergement social	7,9	10,0
Aide à domicile	9,2	8,4
Accueil de personnes âgées	0,2	0,7
Aide par le travail	8,1	7,4
Accueil de jeunes enfants	2,1	2,5
Accueil d'enfants handicapés	3,1	1,3
Accueil d'enfants et d'adolescents	0,6	0,8
Autres actions sociales sans hébergement ⁽¹⁾	16,2	9,1
Ensemble du secteur social	58,2	50,0

Le département dans son contexte

Les effectifs associatifs du département sont rapprochés de l'effectif associatif national, d'une part, et de l'effectif de l'ensemble privé du département, d'autre part. Les évolutions respectives sont présentées dans ce graphique.



Sources : URSSAF et MSA. Les deux courbes sont reconstituées en tendance à partir de 2012 pour être comparées à l'historique du département.

L'évolution de l'emploi associatif du département est proche des tendances nationales et plus favorable que celle du secteur privé départemental. En 2020, le repli est généralisé sous l'effet de la crise sanitaire. Il est suivi, dès 2021, d'une reprise un peu plus affirmée dans le secteur associatif, au plan départemental comme au plan national.

Guid'Asso, réseau national d'appui à la vie locale

Guid'Asso est le fruit d'un travail de co-construction depuis 2017 entre les services de l'État et Le Mouvement Associatif, avec l'intégration dès 2020 des co-animations départementales volontaires. En 2022, une instruction ministérielle acte la mise en œuvre de Guid'Asso à l'échelle nationale.

Guid'Asso, c'est une marque portée par un réseau d'acteurs qui a 4 missions complémentaires pour appuyer les associations :



Guid'Asso, c'est un réseau co-animé entre État & acteurs associatifs, inscrit dans une démarche qui se développe en lien étroit avec des partenaires au niveau local, selon les dynamiques territoriales.

Retrouvez l'ensemble des acteurs Guid'Asso de votre territoire sur www.associations.gouv.fr/guid-asso.html.

www.associations.gouv.fr

Des informations pratiques : les démarches, des exemples et des modèles de statuts, de règlements intérieurs, un accès aux formalités en ligne, les points ressources près de chez vous...

Des sources documentaires : informations juridiques et fiscales, guides pratiques, données et publications sur la vie associative, bibliographie...

www.recherches-solidarites.org

Des publications au plan national et régional, avec des sources et une méthodologie identiques autorisant les rapprochements avec celles des départements.

Des enquêtes régulières auprès des acteurs associatifs, notamment celles réalisées aux temps forts de la crise, pour adapter les mesures de soutien proposés par les pouvoirs publics.